

Mémoires de l'Académie de Vaucluse

Académie de Vaucluse. Auteur du texte. Mémoires de l'Académie de Vaucluse. 1914.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE VAUCLUSE.

DEUXIÈME SÉRIE
TOME XIV. — ANNÉE 1914
(1^{er} ET 2^e TRIMESTRES)
avec 1 planche hors texte

Prix de cette livraison : 4 fr.



AVIGNON
FRANÇOIS SEGUIN, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
13, rue Bouquerie, 13

1914

SOMMAIRE

	Pages.
1. LISTE DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE.	III
2. INSTALLATION DU NOUVEAU BUREAU :	
Discours de M. Remy Roux.	I
— de M. Reboulet.	3
3. LE DEUIL VAUCLUSIEN POUR LA MORT DE FRÉDÉRIC MISTRAL (Alexis Mouzin.	12
4. AU PALAIS DES PAPES : Où situer la Tour des Etuves ? (D ^r Colombe).	25
5. CONSTRUCTION DU CANAL CRILLON (Capit ^{ne} A. Reboulet).	37
6. GUY-VALVOR (Georges Vayssière), poète, critique, ro- mancier (Alexis Mouzin).	51
7. UN BRAVE AVIGNONNAIS : BARTHÉLEMY MIZERIN (1791-1840) (Maurice Gambin).	69
8. CATALOGUE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ACADÉMIE. (<i>En pa- gination séparée</i>).	65

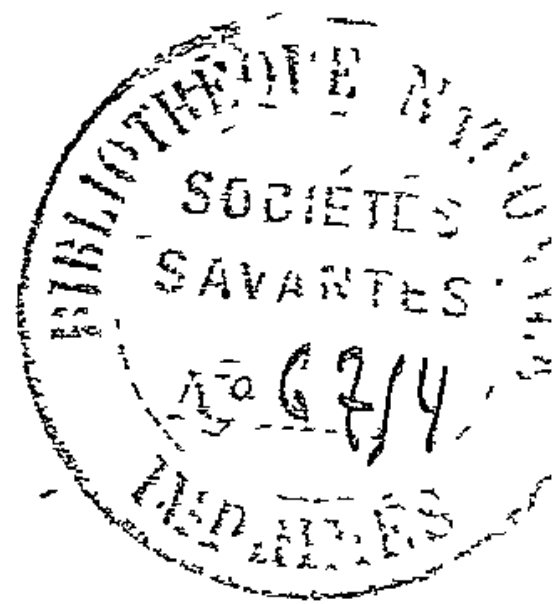
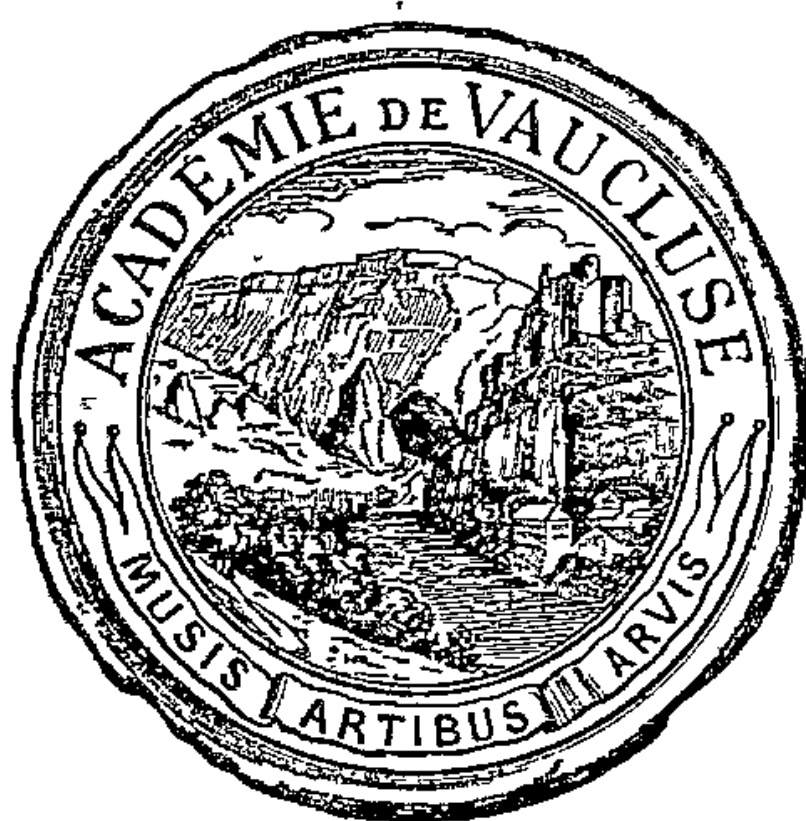
MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE VAUCLUSE.

DEUXIÈME SÉRIE

TOME XIV. — ANNÉE 1914



AVIGNON

FRANÇOIS SEGUIN, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

13, rue Bouquerie, 13

1914

ACADEMIE DE VAUCLUSE

FONDÉE LE 20 JUILLET 1801.

BUREAU POUR L'ANNÉE 1914.

Président.	MM. REBOULET.
Vice-présidents.	{ D ^r G. COLOMBE. H. ABIT. J. GIRARD.
Secrétaire général.	
Présidents de section.	
Secrétaire.	CH. LEGRAS. E. DE RIBIER. E. ZACHAREWICZ.
Trésorier.	Joseph DIDIÉE.
Bibliothécaire-Archiviste.	J. GILLES. A. MARCEL.

BIENFAITEURS DE L'ACADÉMIE DÉCÉDÉS.

Le D^r A. DUFOSSÉ († 20 septembre 1877).

Paul DE FAUCHER († 23 septembre 1907).

Léon BRUNEL († 18 décembre 1912).

ANCIENS PRÉSIDENTS DE L'ACADÉMIE.

(depuis la reconstitution de la Société en 1882)

1882. † CERQUAND. — 1883-84. D^r Alfred PAMARD. — 1885-86. † Commandant DUCOS. — 1887. † DE SÈYNES. — 1888-89. † A. SAGNIER. — 1890-91. † ROCHETIN. — 1892. † TORCAPEL. — 1893. D^r Alfred PAMARD. — 1894-95. † MORDON. — 1896-97. M. Alexis MOUZIN. — 1898-99. D^r Marius CARRE. — 1900-01. D^r Victorin LAVAL. — 1902-03. † Gabriel BOURGES. — 1904-05. Baron Marc DE VISSAC. — 1906-07. M. A. JOLEAUD. — 1908-09. Baron Marc DE VISSAC. — 1910-11. — M. Alexis MOUZIN. — 1912-13. D^r Remy ROUX.

MEMBRES D'HONNEUR. (13)

† FRÉDÉRIC MISTRAL.

MM.

LE PRÉFET de Vaucluse.

LE GÉNÉRAL commandant la 30^e division militaire.

LE MAIRE de la ville d'Avignon.

L'ARCHEVÊQUE d'Avignon.

BELLEUDY, Jules, ✱,  I., O. ✱, préfet honoraire, trésorier payeur général, rue de Bonneval, 64, à Chartres (Eure-et-Loire).

CHARLES-ROUX, Jules, C. ✱, ancien député, rue Pierre-Charron, 12, à Paris.

FABRE, Jean-Henri, O. ✱, docteur ès sciences, correspondant de l'Institut, à Sérignan (Vaucluse).

FUZET (Mgr), ✱, archevêque de Rouen, à Rouen (Seine-Inférieure).

JULLIAN, Camille, O. ✱,  I., membre de l'Institut, professeur au Collège de France, rue du Luxembourg, 30, à Paris (6^e).LABANDE, L.-H.,  I., correspondant de l'Institut, conservateur des archives du Palais, rue du Tribunal, 10, à Monaco.LASTEYRIE (Comte DE), Robert, ✱,  I., membre de l'Institut, rue du Pré-aux-Clercs, 10 bis, à Paris.REQUIN (Chanoine) Henri,  I., correspondant de l'Institut, rue Velouterie, 16, à Avignon.*A titre étranger :*

PINCHIA (Comte Emilio), C. ✱, membre de la Chambre des députés d'Italie, à Rome.

MEMBRES TITULAIRES AYANT PERPÉTUÉ LEUR COTISATION. (6)

MM.

CHOBOUT, Alfred,  I., docteur en médecine, *bienfaiteur de l'Académie*, rue Chauffard, 4, à Avignon (5 avril 1889).EYSSÉRIC, Joseph,  I., artiste peintre, rue Duplessis, 14, à Carpentras (13 avril 1895).

GILLES, Joseph, rue de la Masse, 12 bis, à Avignon (5 mars 1903).

MANTEYER (DE), Georges, archiviste-paléographe, au château de Manteyer, par la Roche-des-Arnauds (Hautes-Alpes) (7 janvier 1904).

OWENS (Miss), Florence-Shakespeare, rue Victor-Hugo, 16, à Avignon (5 mars 1903).

PANSIER, Pierre, docteur en médecine, rue St-André, 6, à Avignon (3 février 1898).

MEMBRES TITULAIRES (229)

MM.

ABIT, Henri,  I., inspecteur d'Académie, rue Joseph-Vernet, 85, à Avignon (12 janvier 1911).

ABRIC, Ernest, ancien officier, impasse Oratoire, 6, à Avignon (5 novembre 1908).

ABRIC, Maurice, rue de la Masse, 10, à Avignon (1883).

ACHARD, Félix, percepteur, rue Grande-Monnaie, 3, à Avignon (1882).

ADHEMAR DE CRANSAC (Comtesse René d'), rue Taulignan, 11, à Avignon (7 octobre 1909).

ALPHANT, O.  , docteur en médecine, place du Petit-Paradis, 27, à Avignon (1^{er} juin 1895).

AMALBERT,  , industriel, à Vaucluse (7 juillet 1904).

AMIC, Joseph, avocat, rue des Teinturiers, 28, à Avignon (6 mars 1902).

ANTONY-RÉAL fils,  I., publiciste, à Orange (4 janvier 1895).

ARNAL, docteur en médecine, rue des Marchands, 38, à Avignon (5 juin 1913).

ARNAUD, notaire, à Arles-sur-Rhône (1886).

ARNAUD D'AGNEL,  , aumônier du Lycée, rue Montaut, 10, à Marseille (11 octobre 1906).

AUBANEL, Jean, imprimeur-éditeur, place St-Pierre, 9, à Avignon (11 novembre 1907).

AUROUZE (Abbé),  , rue Joseph-Vernet, 14, à Avignon (2 décembre 1897).

AVON, Émile,  , artiste peintre, rue Joseph-Vernet, 23 bis, à Avignon (1883).

AVON DE COLLONGUE (Baron d'),  , anc. ministre plénipotentiaire de France, à Collongue, près Cadenet (6 novembre 1902).

AZÉMAR, docteur en médecine, rue de la Croix, 9, à Avignon (2 décembre 1897).

BACIOCCHI (Baron Robert de), rue St-Étienne, 19, à Avignon (6 décembre 1906).

BARTHÉLEMY,  , conseiller de Préfecture, à Avignon (14 novembre 1907).

BAUDOIN (E.), conservateur des hypothèques, place du Grand-Paradis, à Avignon (7 mai 1914).

BEAULIEU (DE), Roger, notaire, rue Viala, 3, à Avignon (5 mai 1904).

BEC, Fortuné, docteur en médecine, rue Portail-Magnanen, 49, à Avignon (3 décembre 1903).

BELLADEN, Louis, négociant, rue Bonneterie, 54, à Avignon (2 décembre 1897).

BENOIT DE LONGCHAMP, Adolphe, rue Arnaud de Fabre, 11, à Avignon (7 janvier 1909).

BERNARD, , commissaire de surveillance administrative du chemin de fer, à la gare d'Avignon (9 novembre 1911).

BIRET, Noël,  I., ancien ferronnier d'art, rue Pétramale, 5, à Avignon (1882).

BLANC, Alfred, , professeur au collège de Carpentras (4 mars 1904).

BOCH, , architecte, route de Monclar, 10, à Avignon (7 janvier 1904).

BOISSIÈRES-ROUMANILLE (M^{mo}), rue Saint-Agricol, 19, à Avignon (7 octobre 1909).

BOJERO, C.,  I., pharmacien, rue Grétry, 26, à Nîmes (5 mars 1908).

BONNAMAISON, docteur en médecine, à Saint-Didier (Vaucluse) (6 mai 1909).

BONNECAZE, Raymond, rue Irma-Moreau, 5 bis, à Aix-en-Provence (16 avril 1896).

BONNET, Julien, ancien conseiller de préfecture, rue Arnaud de Fabre, 10, à Avignon (1882).

BONNET, Léon, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, rue Impasse Oratoire, 1, à Avignon (1883).

BONFILS, Marcel, à Carpentras (juin 1909).

BOUGENOT, directeur de la Société générale, rue Victor-Hugo, 13, à Avignon (9 octobre 1913).

BOURGES (D^r), avenue Riondet, à Hyères (1^{er} février 1900).

BROCHE, E. (Gaston), professeur de l'Université, rue Corderie, 8, à Avignon (6 décembre 1906).

- BROELEMANN, Henry, propriétaire, à Pau (Basses-Pyrénées) (11 octobre 1900).
- BRUN, Auguste, professeur au Lycée de Digne (6 janvier 1910).
- BRUN, Auguste, chirurgien-dentiste, rue Thiers, 32, à Avignon (6 juillet 1911).
- BRUNEAU, Benezet, ancienne École d'Agriculture, route de Rognonas, à Avignon (4 janvier 1912).
- BUFFAYEN, maire, à Vaison (5 février 1914).
- CAHUZAC, directeur du Crédit foncier, rue Laboureur, 9, à Avignon (6 janvier 1910).
- CAILLET, Louis,  I., archiviste-paléographe, conservateur de la bibliothèque de Limoges (Haute-Vienne) (12 janvier 1911).
- CAMMAN, ancien notaire, à Tarascon (15 mars 1914).
- CARLHIAN-FAURE, juge au Tribunal, rue des Gargates, à Vienne (Isère), (3 mai 1906).
- CARRE, docteur en médecine, rue Banasterie, 29, à Avignon (1882).
- CASSIN, Paul, docteur en médecine, 15, place du Palais, à Avignon (1882).
- CATELAN, Louis, à Buis-les-Baronnies (Drôme) (2 mai 1912).
- CERF, Simon, avocat à la Cour d'appel de Paris, 81, rue Malakoff (9 novembre 1911).
- CHAMBON, A., membre de la Chambre de commerce, rue Thiers, 17, à Avignon (16 janvier 1902).
- CHAMBON fils,  O., , conseiller d'arrondissement, boulevard Limbert, à Avignon (9 janvier 1908).
- CHAMBRE DE COMMERCE d'Avignon (1892).
- CHANSIERGUES-ORNANO (Comte DE), propriétaire, rue St-Etienne, 17, à Avignon (6 avril 1905).
- CHARLET, Louis, docteur en médecine, rue St-Agricol, 21, à Avignon (6 mars 1913).
- CHOBAUT, Hyacinthe, archiviste-paléographe, conservateur-adjoint des archives du Palais, à Monaco (3 mars 1910).
- CLAPIER (M^{me}), née HOUCHART, , avenue de Lodève, à Montpellier (5 janvier 1905).
- COLLARD (P.), ancien résident de France au Cambodge, rue Banasterie, 30, à Avignon (6 novembre 1913).
- COLOMBE, docteur en médecine, rue Petite-Fusterie, 25, à Avignon (6 janvier 1910).
- COTTE, notaire à Pertuis (6 juin 1912).
- COURJON (D^r), directeur de l'établissement médical de Meyzieu (Isère) (5 février 1903).

- COUSIN, Joseph, , docteur en médecine, à Pertuis (9 nov. 1911).
CROSET, Émile, industriel, à L'Isle-sur-Sorgue (13 février 1913).
DAMPEINE, Edouard, à Monteux (2 juin 1910).
DAUVERGNE, René, avoué, place St-Didier, 16, à Avignon (2 juin 1898).
DAVID, Paul, ingénieur, au château du Joncquier, près Bagnols (Gard) (6 juin 1901).
DEBANNE, Victor, , vétérinaire-inspecteur, à l'Abattoir, à Avignon (4 mai 1905).
DELACOUR, Théodore, rue de la Faisanderie, 94, à Paris (16^e) (1883).
DELEUZE, avocat, rue Bugeaud, 18, à Paris (16^e) (1886).
DESTANDAU, , pasteur de la religion réformée, à Mouries (B.-du-Rhône) (1892).
DESVERNAY, , rue de l'Ancienne Préfecture, à Lyon (1907).
DEYDIER, Marc, , , notaire honoraire, correspondant du ministère de l'Instruction publique, à Cucuron (Vaucluse) (1890).
DIBON (Henri), négociant, rue Carnot, 50, à Avignon (8 janvier 1914).
DIDIÉE, Joseph, , I., O. , sous-ingénieur des Ponts-et-chaussées, rue Pétramale, 16, à Avignon (17 octobre 1901).
DONNAT, , docteur en médecine, rue des Fourbisseurs, 37, à Avignon (6 février 1910).
DUBETTIER (M^{lle}), , I., directrice du Collège de jeunes filles, à Avignon (5 juin 1913).
DUBOURGUIER, notaire à Saint-Laurent-des-Arbres (Gard) (5 avril 1906).
DU LAURENS D'OISELAY, Maurice, , commandant en retraite, rue St-Étienne, 14, à Avignon (6 mai 1909).
DUNAND, Paul, rue Guillaume-Puy, 41, à Avignon (11 juin 1903).
DUPRAT, Eugène, , professeur au Lycée, rue du Chêne, 5, à Marseille (16 janvier 1902).
DURIAU, entreposeur des tabacs, rue des Trois-Faucons, 25, à Avignon (6 novembre 1913).
EYRIÈS, Gabriel, vétérinaire-sanitaire, à Carpentras (7 nov. 1912).
FABRE (D^r), rue Petite-Saunerie, 13, à Avignon (8 janvier 1914).
FABRE, Henri, , I., secrétaire de la Chambre de Commerce, rue Victor-Hugo, 4, à Avignon (9 mars 1911).
FABRE, Ulysse, conseiller général, à Vaison (5 février 1914).
FAGES-FABRE, publiciste, rue du Pont-Troucat, 5, à Avignon (6 juin 1913).
FAGNIEZ, Charles, entomologiste, au château de la Bonde, par La Motte-d'Aigues (Vaucluse) (16 janvier 1902).

- FARJON, ✱, capitaine au 58^e régiment d'infanterie, impasse du Florège, St-Ruf, à Avignon (6 juillet 1911).
- FAUCHER (DE), Adrien, à la Banque de France, rue des Trois-Faucons, 18, à Avignon (2 juillet 1908).
- FAUCHIER, notaire honoraire, à Orange (5 juillet 1890).
- FAUQUE, Charles, notaire à Orgon (11 avril 1907).
- FICHAUX, O. ✱, lieut.-colonel d'artillerie territoriale, rue Bonneterie, 56, à Avignon (1886).
- FORBIN DES ISSARTS (Comte de), au château des Issarts (Gard), et rue de Monceau, 71, à Paris (8^e) (11 avril 1907).
- FORMENTIN, ✱, I. O. ✱, trésorier-payeur général, rue de la République, à Avignon (6 février 1910).
- GAFFAREL (Raymond), sous-préfet, à Apt (8 janvier 1914).
- GAMBIN, Maurice, I., attaché aux Archives départementales, rue Joseph-Vernet, 31, Avignon (3 mars 1909).
- GAP, Lucien, I., sous-bibliothécaire à la Bibliothèque d'Avignon, rue des Camélias, à St-Ruf, Avignon (1882).
- GAUGER, procureur de la République, boulevard des Villas, St-Ruf, à Avignon (5 décembre 1912).
- GÉRIN-RICARD (Comte de), I., rue Wulfran-Puget, 33, à Marseille (1882).
- GERMAIN, Eugène, I., économe au Lycée d'Avignon (3 juillet 1913).
- GILLES, Alphonse, rue Joseph-Vernet, 108, à Avignon (6 avril 1911).
- GILLES, René, avoué, à Orange (8 octobre 1908).
- GILLES-CHENIVESSE, Clément, rue du Chapeau-Rouge, 19, à Avignon (6 avril 1911).
- GIRARD, Joseph, I., archiviste-paléographe, licencié en droit, conservateur de la Bibliothèque et du Musée-Calvet, rue de la Croix, 12, à Avignon (12 octobre 1905).
- GIRARD, Pierre, docteur en médecine, rue de la Croix, 12, à Avignon (5 juin 1913).
- GOLLIARD, I., secrétaire général de la Préfecture, rue Saint-Charles, 10, à Avignon (4 décembre 1913).
- GONNET, Elisée, directeur de l'École Bossuet, rue Annanelle, 33, à Avignon (8 décembre 1913).
- GOURRAND, licencié ès sciences, pharmacien, rue de la République, 26, à Avignon (6 avril 1905).
- GRANIER, Lucien, I., inspecteur primaire, impasse Monvoisin-Autard, Avignon (2 juillet 1914).
- GRIMAUD (Abbé), Augustin, chanoine honoraire, à Montoux (10 janvier 1901).

GUIGNARD DE BUTTEVILLE, à Chouzy (Loir-et-Cher) (1885).

GUIGNOT Dr), Félix, rue des Trois-Faucons, 25, à Avignon (6 février 1914).

GUND (M^{me}), villa « les Cèdres », à Monclar, Avignon (5 juin 1913).

HATJIDAKIS (D^r), professeur, Le Pirée, Grèce (2 juillet 1914).

HONORAT, Bastide, quartier de la Cèbe, à Digne (1892).

Huc, Louis, villa St-André, route du Pontet, à Avignon (5 juin 1913).

HUGUES, , , ingénieur des Ponts et chaussées, rue Petite-Fusterie, 17, à Avignon (11 avril 1907).

HUOT-SORDOT, , professeur au Lycée d'Avignon (12 janv. 1911).

IGONNET, docteur en médecine, rue Carnot, 28, à Avignon (5 mars 1908).

ILLY, Félix, rédacteur à la Préfecture, rue Petite-Saunerie, 8 bis,
à Avignon (5 juin 1913).

IMBERT, J., négociant, quai St-Lazare, à Avignon (13 février 1913).

JACQUET, Georges, docteur en médecine, rue Taulignan, 9, à
Avignon (11 avril 1912).

JAUFFRÈT (J.), chef de bataillon en retraite, Vieille Chapelle, à
Toulon (Var), (5 mars 1914).

JAUFFRET, Paul, industriel, rue Arnaud de Fabre. 8, à Avignon
(11 avril 1912).

JEAN, Hippolyte, , rédacteur au « Petit Marseillais », rue Bancasse, 1, à Avignon (6 juillet 1911).

JERPHANION (DE), ✱, capitaine au 58^e d'infanterie, rue de la Croix,
à Avignon (1912).

JOLEAUD, Léonce, docteur ès-sciences, 20, promenade de la Plage,
à Marseille (6 octobre 1904).

JOLEAUD, O. ✱, 🌿 I., ✱, sous-intendant militaire en retraite, plage
du Prado, 16, à Marseille (8 novembre 1900).

JOUVE (M^{lle}), Marie-Thérèse, à Cavaillon (6 mars 1902).

JUGE (Abbé), chemin de Lopi, villa St-Marc, à Monclar, Avignon
(2 avril 1908).

JULIEN, pharmacien, à Orange (6 mars 1913).

KASLER, tapissier, rue St-Agricol, 31, à Avignon (8 janvier 1903).

LABRELY, R., archiviste de la ville de Bourg-St-Andéol (Ardèche)
(8 mai 1913).

LAFFONT, , docteur en médecine, à L'Isle-sur-Sorgue (17 octobre 1901).

LAFOUILLADE, lieutenant au 2^e chasseurs à pied, faubourg de
Nancy, 165, à Lunéville (11 avril 1912).

LALO *, Henri, ingénieur, rue de la République, Avignon (2 juillet 1914).

LARCHÉ, , docteur en médecine, rue Bancasse, 23, à Avignon (1883).

LA SALLE DE ROCHEMAURE (Duc de), château de Clavières-Ayrens, à Ayrens (Cantal) (6 mai 1909).

LAUTIER, notaire, à Noves (Bouches-du-Rhône) (12 mai 1909).

LAVAL, Victorin, ,  I., médecin-major en retraite, rue de la Croix, 18, à Avignon (1882).

LAZARÉ, Isidore, directeur de l'école publique, à Jonquières (4 novembre 1909).

LECRENIER (M^{lle}) Nelly, rue du Lac, 19, à Bruxelles (26 février 1906).

LE GRAS, Charles, notaire, rue Petite-Saunerie, 10, à Avignon (2 juin 1898).

LE GRAS, Joseph, docteur en médecine, rue Bancasse, 30, à Avignon (5 mars 1908).

LEVEZOU (Abbé), rue du Pont, 2 bis, à Avignon (11 novembre 1897).

LEYDET (M^{me} Victor), rue Petite Fusterie, 17, à Avignon (7 mai 1914).

LHERMITE, Joseph, homme de lettres, rue Joseph-Vernet, 34, à Avignon (1889).

LIMASSET, docteur en droit, à Roquemaure (Gard) (1882).

LIQUIER, Roger,  I., ancien directeur de l'Ecole normale d'instituteurs, rue Thiers, 56, à Avignon (6 juillet 1911).

MAITROT DE VARENNE, ancien préfet, à Sauveterre (Gard) (6 novembre 1913).

MANIVET, Paul,  I., juge de paix, à Bollène (1883).

MARCEL, Adrien,  I., rue de l'Hôpital, 9, à Avignon (7 juillet 1910).

MARIÉ, , , ancien président du Tribunal de commerce, rue du Chapeau-Rouge, 18, à Avignon (6 octobre 1904).

MARTIN, Joseph, notaire, rue Banasterie, 15, à Avignon (5 décembre 1912).

MASSE, agent d'assurances, rue Limas, 53, à Avignon (7 mai 1914).

MATHON,  I., directeur de l'École normale d'instituteurs, rue de l'Hôpital, à Avignon (5 juin 1913).

MAUCUER, notaire, à Sorgues (5 juin 1913).

MÉRITAN (Abbé), Jules, curé de St-Ruf, à Avignon (3 février 1898).

MICHEL (M^{me} Louis), route de St-Ruf, à Avignon (5 mars 1914).

MICHEL-BÉCHET, Louis, docteur en médecine, rue Chauffard, 11, à Avignon (7 juin 1895).

MIELLY, Marc, propriétaire, au Devès, Noves (Bouches-du-Rhône), (6 novembre 1913).

MISTRAL, notaire honoraire, à Cavaillon (14 novembre 1901).

MOIRENC, Albert, , agent-voyer, à Bonnieux (Vaucluse) (7 juillet 1909).

MONCLAR (Marquis DE RIPERT-), C. , ministre plénipotentiaire de France en retraite, au château d'Allemagne (Basses-Alpes) (6 novembre 1903).

MONTILLET (vicomte Édouard DE), rue Violette, 2 bis, à Avignon (4 mars 1909).

MOURRET, , I., notaire à Tarascon (10 janvier 1907).

MOUZIN, Alexis, , , I., route de Tarascon, villa « La Fragonette », à Avignon (1882).

NAQUET, Gustave, , ancien président du Tribunal de commerce, rue Rempart de la Ligne, 2, à Avignon (2 juin 1898).

NOURRY, Marcel, rue Thiers, 56, à Avignon (7 décembre 1899).

PALUN, Auguste, négociant, rue Banasterie, 13, à Avignon (1882).

PAMARD, Alfred, O. , , I., docteur en médecine, place de l'Amirande, 4, à Avignon (1882).

PAMARD, Paul, docteur en médecine, rue des Fonderies, 2, à Avignon (7 février 1912).

PAOLETTI, commis à l'Inspection d'Académie, rue des Lices, 20, à Avignon (6 mars 1913).

PARROCEL, Pierre, , I., docteur en droit, substitut du procureur de la République, rue St-Ferréol, 51, à Marseille (5 avril 1895).

PASTRÉ, Paul, architecte, rue Terre-Noire, St-Ruf, 5, à Avignon (6 janvier 1910).

PELLEGRIN (M^{lle}), professeur au collège de jeunes filles, rue du Mont-de-Piété, 2, à Avignon (14 novembre 1907).

PENNE, docteur en médecine, rue Philonarde, 13, à Avignon (14 novembre 1901).

PERNOD, Jules, négociant, rue Guillaume-Puy, 75, à Avignon (1882).

PERNOD, René, capitaine au 23^e d'infanterie, à Pontarlier (Doubs) (9 février 1911).

PERNOD-RIPERT, Jules, rue Guillaume-Puy, 77, à Avignon (7 février 1907).

PERRIN, instituteur, quartier des Garrigues, à Loriol (Vaucluse) (5 janvier 1892).

PONTMARTIN (Comte Henri de), archiviste-paléographe, aux Angles (Gard) (12 octobre 1905).

PRÈNER, Josué-Georges, rabbin, rue Buffon, 18, à Avignon (3 février 1910).

RANCHIER, pharmacien, à Carpentras (17 octobre 1901).

- RAYNOLT, ☼, bibliophile, rue Rempart de Loulle, 3, à Avignon (1^{er} février 1900).
- REBOULET, ✱, ☼, capitaine au 58^e d'infanterie, rue Nationale, Monclar, à Avignon (4 décembre 1902).
- RENCUREL, ☼, ancien conseiller de préfecture, rue St-Jean-le-Vieux, 17, à Avignon (1882).
- REVEST (Abbé), curé des Angles (Gard) (10 novembre 1905).
- RIBIER (E. DE), ☼ I., proviseur du Lycée, à Avignon (5 déc. 1912).
- RIEU, Fernand, avocat, rue Victor-Hugo, 7, à Avignon (11 avril 1912).
- RIOUSSET (Jules), industriel, rue Campane, 31, à Avignon (8 janvier 1914).
- RIPERT, homme de lettres, à Bollène (14 avril 1910).
- RIPERT, Jean-Baptiste, professeur de musique, rue Arnaud de Fabre, 9, à Avignon (2 décembre 1897).
- ROURE, Joseph, rédacteur à la Préfecture, à Avignon (4 décembre 1913).
- ROUX, Louis, notaire, à Cavaillon (2 juillet 1908).
- ROUX, Remy, ☼ I., docteur en médecine, rue Arnaud de Fabre, 9, à Avignon (8 juillet 1897).
- SAINT-MARTIN, Jean, ancien député, directeur de l'École des Beaux-arts, à Avignon (6 septembre 1895).
- SAPPEY, directeur de l'enregistrement, à Grenoble (3 mars 1910).
- SAUTEL (Abbé), professeur au Petit-Séminaire, rue Annanelle, 35, à Avignon (9 janvier 1908).
- SAUVE, Fernand, ☼, archiviste-bibliothécaire, à Apt (1892).
- SAVOURNIN, ☼ I., ancien conseiller général du canton de Gordes, à L'Isle-sur-Sorgue (17 octobre 1901).
- SCHÆFFER, O. ✱, colonel de gendarmerie en retraite, rue Joseph-Vernet, 83 bis, à Avignon (7 mai 1914).
- SEYNES (M^{me} la Comtesse DE), rue Bonneterie, 35, à Avignon (janvier 1911).
- SIAUD, Henri, industriel, rue Grivolas, 5, à Avignon (5 mars 1914).
- SOUVET, Henri, fils, entrepreneur de travaux publics, rue Thiers, 50, à Avignon (6 avril 1911).
- SUSINI (DE), Nicolas, inspecteur régional d'assurances, 26, rue de la République, à Avignon (6 mars 1913).
- TALLET, docteur en médecine, à L'Isle-sur-Sorgue (4 mars 1904).
- TARDIEU, ✱, docteur en médecine, à Arlès (13 octobre 1888).
- TARTANSON, docteur en médecine, rue des Lices, 24, à Avignon (5 juin 1913).

- THÉVENET, directeur du Crédit foncier, Square Antonin, à Nîmes (12 octobre 1905).
- THOMAS, Pierre, rue Collège-de-la-Croix, 10, à Avignon (1^{er} avril 1909).
- THOMAS, René, pharmacien, à Saint-Igny de Vert (Rhône) (9 juillet 1903).
- TOURTET,  I., architecte départemental, rue Bouquerie, 16, à Avignon (2 février 1897).
- TROUILLET (Abbé), curé doyen de Pertuis (3 mai 1900).
- VALABRÈGUE, Roger, avocat, rue de la Croix, 6, à Avignon (1^{er} mars 1890).
- VALLA (Abbé), Louis, , aumônier, rue du Pont, 2, à Avignon (7 décembre 1894).
- VALENTIN, Louis,  I., architecte des monuments historiques, rue de la Masse, 7, à Avignon (1883).
- VALLENTIN DU CHEYLARD, Roger, , rue du Jeu de Paume, à Montélimar (5 novembre 1887).
- VAYSSIÈRE,  I., professeur à la Faculté des sciences et conservateur du Museum d'histoire naturelle, rue Croix-de-Régner, 22, à Marseille (12 mars 1881).
- VÉRAN, Auguste,  I., architecte, rue de la Rotonde, 13, à Arles-sur-Rhône (1883).
- VERDET, Marcel, rue Victor-Hugo, 11, à Avignon (1882).
- VERDET-KLÉBER, Maurice, prieuré de Montaut, Villeneuve-lez-Avignon.
- VERNET, Honoré, industriel, 4, rue Grivolat, à Avignon (3 juillet 1913).
- VIDAU, Léopold, célibataire, à Cabannes (Bouches-du-Rhône), (5 mars 1914).
- VINCENTI, docteur en médecine, rue de la Masse, 6, à Avignon (14 novembre 1902).
- VINCENTI, Henri, notaire, rue du Portail-Matheron, 4, à Avignon (2 mars 1905).
- VISSAC (Baron DE), Marc, , ancien directeur du Crédit foncier pour le département de Vaucluse, rue Banasterie, 38, à Avignon (18 octobre 1895).
- ZACHAREWICZ (Ed.),  I., C. , directeur des Services Agricoles du département de Vaucluse, route de Monclar, villa Mi-reille, à Avignon (6 juin 1901).
-

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

ALLEC, Ludovic, anc. directeur de la Revue historique de Provence, à Marseille.

ANDRÉ, Charles, ✱, I., professeur à la Faculté des sciences et directeur de l'Observatoire de Lyon.

BARRIER, docteur en médecine, à Meyzieu (Isère).

CAZALIS DE FONDOUCE, géologue, à Montpellier.

COMPAYRÉ, Gabriel, O. ✱, recteur de l'Université et de l'Académie de Lyon.

CUNHA (DA), Xavier, ☙, directeur de la Bibliothèque nationale, à Lisbonne.

DEPÉRET, Charles, ✱, doyen de la Faculté des sciences de Lyon.

DEVARS, docteur en médecine, à Barcelonnette.

GAUDRY, Albert, C. ✱, membre de l'Institut, à Paris.

GOURJU, Antonin, ancien sénateur du Rhône.

GUILLAUME (Abbé), archiviste des Hautes-Alpes.

JANET, Charles, ingénieur des manufactures, à Beauvais.

LECOMTE, adjoint du génie, à Commercy.

LEENHARD, géologue, à Montpellier.

LIEUTAUD, Victor, à Volonne (Basses-Alpes).

MARCHAND, Henri, sous-directeur honoraire au Ministère de l'agriculture, à Paris.

MAS, ☙, inspecteur général de l'Instruction publique.

SAINT-VENANT (DE), inspecteur des forêts, à Nevers.

TESTU, professeur à la Faculté de médecine de Lyon.

VILLEFOSSE (Héron DE), O. ✱, conservateur au Musée du Louvre, membre de l'Institut, à Paris.

ABONNÉS (3)

MM. BRUN ET C^{ie}, libraires, à Carpentras (Vaucluse).

GEROLD ET C^{ie}, libraires, Stefanplatz, Vienne (Autriche).

W.-R. MARTIN, Sth West of Broadway, New-York (U. S. A.).

Construction du Canal Grillon.

Les étrangers, et peut-être aussi beaucoup d'avignonnais, lorsqu'ils contemplent du haut du rocher des Doms la verdoyante plaine de Montfavet, ou lorsqu'ils se promènent dans la belle campagne s'étendant entre la ville et les collines ensoleillées de Montdevergues, sont loin de se douter du paysage différent qui s'y offrait à la vue, il y a un siècle et demi.

Au lieu de ces champs fertiles, de ces belles prairies, de ces chemins bordés d'arbres, existait un sol, ici caillouteux, là marécageux, à peu près stérile partout.

Si nous nous en rapportons à des mémoires de l'époque, ce terrain, dénommé les Garrigues, ne produisait que des ronces ou des roseaux, suivant les endroits et se louait au prix dérisoire de trois livres de revenus par éminée, et encore bien des cultivateurs abandonnaient, découragés, une exploitation qui ne les dédommageait en rien de leurs peines et de leurs dépenses.

« Six mille salmées¹ de terre en friche, dit un mémoire (1779), nourrissaient à peine une vigne et quelques oliviers languissants ».

Sur un ensemble de 14.000 salmées, 2.000 seulement étaient arrosées et donnaient des produits suffisants pour satisfaire relativement les cultivateurs ; le sol était tellement déprécié que les PP. Chartreux, faisant, non pas la part du feu, mais celle de l'eau et de la stérilité à peu près complète, avaient fait élever une digue en pierre, partant des environs de Bonpas et se dirigeant vers le nord-ouest, abandonnant ainsi entre cet ouvrage et la Durānce un vaste espace de terrain aujourd'hui couvert de riches cultures.

¹ Une éminée représente (853 centiares 5) 853 mètres carrés $1/2$; la salmée valait 8 éminées, soit 6828 mètres carrés.

Sur cette grande étendue, où s'élèvent aujourd'hui tant de maisons de plaisance ou d'exploitation, nous ne relevons, d'après une carte dressée au milieu du XVIII^e siècle, que quelques chétives bâtisses, un petit cabaret pres d'un bac sur la Durance aux environs de Bonpas, les granges de Tartay et de Saint-Pierre et le moulin des Chartreux.

Pour transformer ce vaste espace et en faire ce qu'il est de nos jours, que fallait-il, dans une région où l'eau et le soleil sont des auxiliaires précieux, ne marchandant point leur concours à celui qui espère et travaille ? Il fallait un homme de caractère, un persévérant, un tenace, en un mot une volonté.

L'accomplissement de cette tâche aussi rude que belle devait être l'œuvre de l'illustre avignonais dont j'ai eu l'honneur d'entretenir l'Académie à deux reprises, le duc de Crillon-Mahon ¹.

S'il n'a pas eu le mérite d'avoir le premier la pensée de cette œuvre, il a eu celui de l'entreprendre et de la faire aboutir à travers mille difficultés.

Avant ceux d'Avignon, les habitants de Cavaillon avaient trouvé le moyen d'améliorer leurs terres par des canaux d'irrigation et surtout en sachant utiliser les dépôts limoneux et fertilisants de la Durance.

Un mémoire du 5 septembre 1779 dit à ce sujet : « L'heureuse expérience qu'ont faite récemment les voisins des mêmes eaux, dans un terrain semblable, a déjà fait de la campagne de Cavaillon le pays le plus fertile et le mieux cultivé du monde. »

Il était certain qu'un canal alimenté par les eaux si souvent troubles de la Durance ne pouvait moins faire que de produire dans notre banlieue, toutes proportions gardées, une action aussi bienfaisante que celle du Nil dans la Basse-Égypte.

Dès 1751, les consuls d'Avignon avaient songé à créer, en se servant des eaux dérivées de la Durance, un canal d'arrosage destiné à améliorer la partie de son terroir si justement dénommée la Garrigue. Malheureusement, des obstacles très grands et notamment une situation financière des plus précaires devaient s'opposer à la réalisation de ce projet.

Néanmoins les démarches nécessaires furent faites et, le 23 septembre 1754, la ville obtint du pape Benoît XIV, un chiro-

1. Deux communications ont été faites à l'Académie, le 9 novembre 1911 et le 6 juin 1912, l'une sur le duc de Crillon au service de la France, l'autre sur le siège de Gibraltar et la prise de Minorque et de Port-Mahon, ces deux communications ne présentant point un intérêt local n'ont point été insérées dans les *Mémoires*.

graphe lui accordant toutes les facilités voulues pour acquérir les terrains jugés nécessaires en vue de l'élargissement des chemins publics et *d'autres justes motifs*; les propriétaires pouvaient être contraints à la vente, mais il leur était fait de justes avantages; il devait leur être payé le cinquième en sus du prix d'estimation.

Diverses délibérations furent prises par le Conseil de la ville pour faire aboutir l'exécution du canal projeté (15 octobre 1757, 4 décembre 1761, 22 août et 28 mai 1762), mais outre la situation financière d'Avignon, les démêlés du pape avec Louis XV, l'occupation momentanée de la ville par les troupes du roi de France empêchèrent le projet d'aboutir et même d'être sérieusement étudié.

Alors le duc de Crillon, père du duc de Crillon Mahon¹, sollicita lui-même du roi l'autorisation de dériver les eaux de la Durance, non seulement pour son usage personnel, mais encore pour en faire profiter les particuliers qui voudraient fertiliser leurs terres.

Cette autorisation fut accordée le 1^{er} février 1763; mais un autre arrêt du 11 novembre 1766 accordait aux Grands-Augustins et à d'autres particuliers le droit de dériver du canal, que pourrait construire le duc, les eaux nécessaires à l'irrigation de leurs terres, et cela moyennant une juste indemnité.

Le duc de Crillon étant mort sans avoir pu mettre la main à l'exécution de ce grand travail, le projet fut repris par son fils, le duc de Crillon-Mahon, qui demanda à la ville, délivrée de l'occupation française, de lui concéder les mêmes droits qui avaient été accordés à son père; le Conseil y consentit, ainsi que cela résulte du procès-verbal de sa délibération du 7 août 1769.

Mais si la ville avait ce pouvoir au sujet de son territoire, il n'en était pas de même en ce qui concernait la prise à faire à la Durance. Cette rivière appartenait au roi de France.

En 1229, le droit d'usage des eaux avait été reconnu aux habitants de la rive droite, mais plus tard il leur avait été contesté; cela avait fait l'objet d'une assez longue correspondance entre Louis XII et le pape Léon X. Le Concordat de Bologne, conclu en 1516 entre François I^{er} et le Souverain Pontife, avait

1. Bien que le duc de Crillon-Mahon n'ait obtenu de joindre à son nom celui de Mahon qu'à la suite de la prise de Minorque en 1782, nous croyons devoir le désigner sous ce nom.

reconnu à la France la pleine propriété de la rivière ; cette clause avait été encore insérée dans un traité signé en 1523.

Il fallut donc s'adresser à la cour de Versailles.

Le roi, agissant comme tel et en sa qualité de comte de Provence et de Forcalquier, ayant égard à l'utilité du canal projeté et aux trente-cinq années de bons et loyaux services accomplis par le duc dans les armées françaises, accorda, le 1^{er} octobre 1769, la faveur demandée.

Les lettres patentes délivrées à cet effet furent enregistrées les 10 et 12 octobre par le Parlement de Provence siégeant à Aix, (coût, 7 livres, 10 sols).

La faveur était pour le duc seul, mais elle fut ensuite étendue à tous ceux qui, en payant l'indemnité nécessaire, désireraient profiter des avantages offerts par le canal.

Les travaux furent commencés seulement pendant l'hiver de 1774-1775 et ne furent pas poussés avec une bien grande activité, faute de bras et de capitaux. Les ouvriers terrassiers ne se déplaçaient point alors aussi facilement que de nos jours ; ils étaient pris généralement parmi les cultivateurs sédentaires ; tout ce qui avait trait au travail de la terre était fourni le plus souvent par les ressources locales. Au point de vue des capitaux, l'usage ne s'était point encore établi d'organiser par actions les grandes entreprises ; en outre le duc de Crillon-Mahon habitait le plus souvent Madrid ou Paris, laissant à un chargé d'affaires, Payen, domicilié à Avignon, place Saint-Didier, le soin de poursuivre les travaux.

Tout cela explique la lenteur relative avec laquelle fut construit un canal qui, d'après les plans, devait avoir une longueur au plus de 14 kilom. 400 ; les dépenses prévues s'élevaient à 400,000 livres, achats de terrains et ouvrages divers compris.

Au mois de février 1775, Payen avait tout juste dépensé 693 livres pour frais de nourriture des ingénieurs, des paysans employés, des chevaux, pour quelques journées d'hommes et des travaux de nivellement.

Dans le courant de l'été, la tâche la plus difficile était exécutée, il s'agit de la construction de la prise d'eau à Bonpas qui coûta 8.000 livres.

A la fin de septembre, le canal était creusé sur une longueur de 600 cannes ¹ et il était payé pour cela 9.450 livres à Philippe Barbe.

1. Une canne valait 1 mètre, 9761.

Pendant l'hiver, il y eut chômage, et la belle saison ne vit pas s'accomplir une besogne bien importante ; mais dès le commencement de l'année 1777, les travaux étaient continués avec une activité inconnue jusque-là. Au 15 mars, 1500 cannes de canal venaient s'ajouter aux 600 dont nous avons parlé ; de plus, il avait été exécuté divers ouvrages en maçonnerie et notamment ceux nécessités pour la traversée de la digue en pierre des PP. Chartreux.

Au mois de juillet, le canal s'avancait jusqu'au moulin des Chartreux, puis atteignait Montfavet. A l'automne, il dépassait cette localité. Le travail accompli représentait, en y comprenant les filioles, une longueur de 5.153 cannes ; 16 ponts avaient été construits.

Le tout représentait une dépense de 32.661 livres.

En 1778, l'activité ne se relâcha point, on parvint au chemin de Vedènes à Avignon, et au canal de la Sorgue ; on les dépassa ensuite.

Il semblait que l'œuvre allait être rapidement menée à bonne fin, quand de graves difficultés se produisirent et firent interrompre les travaux.

L'idée de l'établissement du canal avait tout d'abord été assez bien accueillie par la population qui y voyait une source de prospérité ; mais lorsque les travaux furent en bonne voie, soit ignorance, soit jalousie, des récriminations et, disons la vérité, des protestations violentes se produisirent.

Des particuliers, des communautés religieuses s'opposèrent à la continuation du canal et à la mise en service de ce qui était déjà creusé. Le chapitre de la Métropole craignait de voir diminuer les revenus de son moulin de Réalpanier, les propriétaires de voir baisser les prix des fourrages par suite d'une plus grande production.

Les habitants de Morières surtout étaient hostiles, prétendant que les infiltrations du canal dégradaient leurs terres et produisaient des mares stagnantes, sources de maladies.

La population, syndics et curé en tête, protesta vivement contre la mise en œuvre et la continuation du canal.

Une circonstance malheureuse fortifiait cette opposition.

Au cours de l'année 1779, alors qu'une grande partie du canal était depuis quelque temps en activité, une fièvre pernicieuse, — était-ce la typhoïde ? — fit de nombreuses victimes à Avignon, la paroisse de Morières fut particulièrement éprouvée. De bonne

foi, certaines personnes attribuèrent cette maladie aux infiltrations du canal qui corrompaient, disaient-elles, l'eau des puits ; on ne parlait rien moins que « *de souterrains infects, ouverts sous les pieds des gens pour vomir des torrents de poison* ».

Une enquête démontra qu'il ne pouvait y avoir de soupçon sur l'altération des eaux des puits. Leur niveau, dans la Garrigue et la campagne de Morières, n'était pas modifié. Il est vrai, par contre, que ceux de Montfavet, de clos Folard, de la Fontaine-Couverte, voyaient leur niveau monter lorsque l'eau était introduite dans le canal et surtout lorsqu'on arrosait, mais, dit l'auteur d'un mémoire, « en goûtant leurs eaux, le palais le plus délicat n'y découvre ni goût, ni odeur étrangère ». Cependant, l'auteur ajoutait que ceux qui avaient des craintes au sujet de la consommation de l'eau pouvaient conjurer tout danger en la corrigeant par l'ébullition.

Il était reconnu du reste, que d'autres régions avaient été aussi éprouvées par la maladie.

Pour être fidèle à la vérité, disons que, fâcheuse coïncidence, il y eut, pendant les premières années de la mise en activité du canal Crillon, d'assez nombreux cas de fièvre à Avignon et dans la banlieue.

Si les opposants attaquèrent avec vivacité, les intéressés, de leur côté, se défendirent vigoureusement et opposèrent mémoire à mémoire, pétition à pétition, et cela se conçoit de la part des propriétaires du sol à fertiliser : le prix de l'éminée de terrain était monté déjà de 6 à 100 livres. Ils représentaient qu'à la longue les sédiments de la Durance, jouant le rôle d'un ciment, boucheraient les fissures et empêcheraient les infiltrations, qu'au surplus il pourrait être remédié à la stagnation des eaux dans certains endroits en prolongeant le canal jusqu'au Rhône et en régularisant suivant les besoins l'introduction des eaux au point de la prise ; ils faisaient en outre remarquer que le prix des terres ne tarderait pas à atteindre le chiffre de 300 livres l'éminée et que les habitants de Morières trouveraient leur intérêt dans l'établissement d'un moulin sur le canal, à proximité du village, ce qui leur procurerait une économie de temps, en les dispensant d'aller faire moudre leurs grains à Réalpanier.

De nombreuses enquêtes furent faites ; deux médecins, Calvet et Gastaldi, se transportèrent à Morières par ordre du vice-légal et procédèrent à un minutieux examen de la situation. Leur avis donné par écrit fut que « les maladies et la mortalité ne pro-

venaient pas du fait des eaux du canal Crillon, mais étaient le fait de l'année elle-même qui avait été très sèche et fort chaude, qu'à la chaleur avaient succédé d'abondantes pluies d'automne ».

Surtout ils attribuaient la maladie aux pernicieuses exhalaisons des cloaques à fumier, « lesquels entassés dans de larges fossés entourent le bourg de Morières jusqu'au premier étage des maisons », et enfin la mortalité « à l'aversion insurmontable des malades pour les remèdes qui leur étaient prescrits et qu'ils refusaient constamment de prendre ou qu'ils ne voulaient pas continuer après les avoir à peine commencés. »

A la suite de ce rapport et du résultat des enquêtes, le pape Pie VI, par un chirographe en date du 13 février 1781, autorisa le maintien du fonctionnement du canal, sa prolongation jusqu'au Rhône et l'usage des vieilles roubines pour l'écoulement des eaux en excédent.

Les travaux purent être continués, mais le duc de Crillon n'en continua pas moins à se voir susciter des embarras, créer des obstacles.

Des récriminations se produisirent souvent, notamment au sujet des roubines et cela dura jusqu'à la Révolution de 1789, pour recommencer en 1792 au sujet du repurgement des canaux.

La question financière fut aussi et fort souvent assez délicate à résoudre.

Certes, le duc de Crillon jouissait d'une grande fortune ; il possédait d'importantes propriétés de rapport, soit en Avignon, soit dans le Comtat, soit à l'étranger ; il recevait de beaux émoluments ; mais il avait la bourse largement ouverte, subventionnait bien des œuvres pieuses, et, à une époque où les retraites ouvrières n'existaient pas, faisait des pensions à de vieux serviteurs, à une ancienne nourrice, etc.

De plus, pour les grandes entreprises dépassant les ressources d'un seul, il n'était pas d'usage de recourir au principe de l'association des capitaux en organisant des sociétés par actions. Et ce qui fait le mieux juger de la difficulté d'entreprendre à cette époque de pareils travaux, c'est que la ville d'Avignon avait reculé.

Un projet de souscription fut lancé ; en voici le texte :

*Projet de souscription pour l'arrosage des Garrigues d'Avignon
et du terroir de Vedènes
par une seconde dérivation des eaux de la Durance¹.*

Les grands avantages qu'on peut retirer d'un canal d'arrosage tel que celui que propose M. le duc de Crillon, à qui sa Majesté en a accordé le privilège, ont été généralement reconnus de tous. Le projet de souscription, en forme de police sur laquelle seront portées les obligations mutuelles, lui ont paru le moyen le plus sûr pour y parvenir. Par là, l'exécution du canal devient l'ouvrage des souscripteurs, puisque M. le duc de Crillon s'oblige de mettre la main à l'œuvre dès qu'il en aura le nombre nécessaire. Il est donc de l'intérêt général de se hâter de concourir à tout ce qui peut lui faciliter les moyens de se le procurer.

Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire pour déterminer le public à souscrire au plus tôt, d'insister sur tous les avantages qui résulteraient de l'exécution de ce canal. En général, on observe qu'une terre qui n'est pas arrosable augmente dans sa valeur intrinsèque quand elle acquiert la faculté d'être arrosée ; à plus forte raison, lorsqu'on peut l'arroser avec l'eau bourbeuse de la Durance, qui, à en juger d'après le rapport de tous ceux qui s'en servent déjà, dépose le limon en si grande quantité que bientôt les cailloux qui couvrent nos garrigues seraient recouverts eux-mêmes, au point que peu d'années après, ces garrigues seraient devenues propres à toutes les productions quelconques.

De ce principe incontestable nous voyons dériver l'avantage de la ville comme communauté, des particuliers, des seigneurs directs et des décimateurs, par la raison que les fonds produisant deux récoltes au lieu d'une, ils en vaudront davantage. Le possesseur jouira de plus gros revenus, il en vendra plus chèrement son domaine. Le seigneur direct dont le lods est relatif au prix de la chose vendue, profitera de cette augmentation que l'arrosage aura procuré à son fonds emphytéotique, et le décimateur trouvera une augmentation considérable dans les fermes à cause de l'augmentation des fruits.

La communauté de Cavaillon, convaincue de tous ces avantages vient de faire construire depuis peu un fécond canal pour augmenter la circulation des eaux de la Durance dans son terroir. Les particuliers intéressés n'ont pas craint, pour en déterminer l'exécution, de s'obliger à payer tous les ans un écu pour chacune des éminées où l'eau pourrait couler, quoique la plupart n'en arrosent qu'une partie.

Mettons maintenant sous les yeux de nos lecteurs le tableau des obligations que propose M. le duc de Crillon, et auxquelles plusieurs des principaux propriétaires ont déjà souscrit.

Nous, soussignés, Louis Berton des Balbes, duc de Crillon, lieutenant-général des armées de leurs Majestés très chrétiennes et catholiques d'une part ; et moi d'autre part, sommes convenus de ce qui suit, C'est à savoir que moi, duc de Crillon, je m'oblige :

1^o De faire construire à mes dépens et d'entretenir en bon-état de tout point dans toute son étendue un canal de la Durance, qui doit traverser la partie

1. 1^{re} dérivation, Cavaillon.

haute du terroir de la ville d'Avignon, appelée Garriguë, la partie basse du même terroir et une partie du terroir de Vedènes ;

2° De mettre à due et entière exécution dans trois ans, à compter du présent jour, la partie du dit canal appelée la Garrigue, sans quoi le présent engagement deviendra nul et de nul effet ;

4° Je m'oblige de n'exiger de M..... que la somme de trois livrès par chaque année pour l'arrosage de deux éminées, à raison de trente sols par éminée¹ ; voulant bien en faveur de la présente souscription, me contenter de cette redevance qui sera pour toutes autres personnes que les souscripteurs, de quarante sols par éminée, selon la délibération du Conseil de cette ville du 7 août 1769 ;

5° De donner une fois par semaine, pendant toute l'année, la quantité d'eau nécessaire pour les deux éminées ci-dessus expliquées ;

6° Le nombre de souscripteurs nécessaire étant une fois rempli, de n'accorder le droit d'arroser à aucune autre personne, si ce c'est sous la condition expresse de ne porter aucun préjudice à l'arrosage des terres ci-dessus désignées.

Et, d'autre part, moi aux conditions ci-dessus et dans le cas qu'il y aura une pente suffisante pour conduire l'eau dudit canal dans mes terres, et en tant qu'il me sera permis, en vertu des titres qui en attribuent le droit audit seigneur duc de Crillon, ou autrement par tout autre titre, de conduire ladite eau par des fonds supérieurs à mes terres relativement à la position du canal, moyennant l'indemnité que je paierai au possesseur desd. terres, je m'oblige :

1° De payer à M. le duc de Crillon et aux siens, chaque année à la mi-août, une pension de trois livres pour l'arrosage de deux éminées de mes terres, à raison de trente sols par éminée, comme il est dit ci-dessus ;

2° Je reconnais que ladite pension de trois livres à laquelle je me sou mets, ne pourra jamais diminuer, aux conditions néanmoins qu'il me sera permis, chaque année seulement, de varier et de faire arroser à mon choix d'autres parties de mes terres, pourvu toutefois que je n'arrose que la même quantité d'éminées convenues dans cet écrit. Et aussi, aux conditions expresses qui, si dans la suite je désirais d'arroser une plus grande partie de mes terres, M. le duc de Crillon serait obligé (dans le cas où il aurait de l'eau surabondante), de m'en accorder par préférence à ceux qui, n'étant point du nombre des souscripteurs, pourraient lui en demander en même temps que moi, bien entendu que je payerais comme eux pour ce surplus quarante sols par éminée ;

3° De faire construire et d'entretenir à mes dépens les ouvrages nécessaires pour prendre de l'eau dans le canal, et pour la conduire jusques à mes terres ;

4° De ne point vendre ni faciliter, sous prétexte d'eaux perdues, l'arrosage des fonds voisins, soit à moi appartenant, soit à aucun autre particulier ;

5° De ne prendre que le volume d'eau nécessaire pour arroser les deux éminées de terre pour lesquelles je souscris, et de ne jamais la faire verser dans les fossés publics ;

6° Pour faciliter la circulation des arrosages, je m'oblige de donner passage au cours de l'eau nécessaire à l'arrosage des propriétés inférieures aux miennes, relativement à la position du canal, par l'endroit de mes propriétés qui sera le plus convenable et le moins incommode, à dire d'experts, en étant

1. A Cavaillon on payait un écu blanc de 6 livres.

dûment indemnisé, et en tant que j'aurai la même faculté si je suis dans le même cas pour quelques-unes de mes terres.

Nous promettons de passer par devant notaire et à frais communs, acte public de ce présent écrit, lorsqu'il y aura un nombre de souscriptions suffisantes pour faire ledit canal. Fait double entre nous ¹.

Nous n'avons fait qu'indiquer rapidement ce que les particuliers sont en état d'apercevoir mieux que nous : il doit nous suffire d'avoir mis au jour le plan d'un projet, qu'on a jugé de tous les temps, très avantageux pour toutes les classes des citoyens.

Le sieur Payen le Jeune, place Saint-Didier, qui est chargé de ramasser les souscriptions, donne avis au public et surtout aux étrangers, qu'on peut souscrire chez lui tous les dimanches, depuis sept heures du matin jusqu'à onze. On peut aussi voir chez lui la dérivation exacte du canal, sur les plans que la ville et M. le duc de Crillon en ont fait dresser.

Ce projet de souscription ne réussit pas et le duc, prenant le taureau par les cornes, se décida à marcher avec ses seules ressources, surtout avec son crédit et avec les mêmes avantages pour le public. L'opération semble avoir été fort onéreuse pour lui, au cours des premières années du moins.

N'ayant point les capitaux nécessaires, il emprunta des sommes assez importantes aux taux de 5 à 8 % à des membres de la noblesse ou de la bourgeoisie, à M. de la Blaquièrre, 3000 livres, à la comtesse de Villeneuve, 2.400 livres, au duc de Gadagne, 11.000 livres, à M. Cathelany, notaire, 6.000 livres.

Les juifs du Comtat furent ses principaux bailleurs de fonds : Abraham Carcassonne, de L'Isle-sur-Sorgue ; Abraham, de Montéux ; Jacob, de Beaucaire ; Aaron, d'Avignon ; le plus important fut David Jasseda Crémieux.

Je n'ai pas relevé moins de douze actes notariés relatifs à des prêts consentis au duc de Crillon par le dit Crémieux ; ces actes ont été faits, plusieurs en l'étude de maître Barcilon, notaire à Carpentras, ce qui prouve que dans cette famille le notariat est une tradition assez ancienne, d'autres chez Faucon, Gollier, Vigne.

Je demande la permission d'attirer un instant votre attention sur ces actes.

1. Les obligations qu'on contractera, avec ceux qui ne voudront souscrire que pour dix ans seront exactement les mêmes, à cela près, que ceux-ci payeront quarante sols par éminée : ils jouiront d'ailleurs de tous les avantages accordés aux souscripteurs. On doit voir par la construction de ces deux polices, qu'on ne court aucun risque en souscrivant ; puisqu'on ne s'oblige de payer, qu'après avoir joui de l'eau

D'après cet exposé, on doit présumer qu'il n'est aucun citoyen qui après s'être convaincu, par ses propres observations, des avantages réels qu'offre le canal d'arrosage dont il est question, ne s'empresse de concourir à tout ce qui peut en accélérer l'exécution.

Ce qui frappe tout d'abord, c'est la longue énumération des titres de l'emprunteur et de sa femme ; elle ne tient pas moins d'une page, deux quelquefois, puis on arrive au prêteur ; une simple qualité — juif de la carrière de Carpentras. Dans les écrits publics de l'époque, le quartier des juifs, soit d'Avignon, soit de Carpentras, est généralement désigné sous ce qualificatif — *carrière* ; le titre du prêteur varie, chez Gollier ou chez Balthazar Vigne, notaire, Crémieux est dénommé d'une autre manière — négociant juif de la ville de Carpentras, — ou marchand juif du Comtat.

Le taux de l'intérêt varie de 8 à 12 pour cent ; parfois il revêt une autre forme. Je cite un exemple entre autres :

Pour un emprunt de 4.000 livres, l'emprunteur est tenu de se libérer par 5 paiements de 1000 livres chacun, d'année en année, soit 5 pour 4, un peu plus de 20 pour cent.

Crémieux prêta ainsi, autant que j'ai pu le constater dans des documents authentiques, près de 100,000 livres.

Il était toujours stipulé que les sommes prêtées l'étaient en *monnaie de France*, louis d'or ou écus blancs de six livres, et seraient remboursées de même ; ce fait prouve que malgré le discrédit général des finances au XVIII^e siècle, notre pays était encore un de ceux qui inspiraient le plus de confiance.

Crémieux fut-il usurier ou Payen, le chargé d'affaires du duc, fut-il un intendant peu fidèle, trompant un maître trop confiant ? c'est la question que l'on peut se poser en parcourant le règlement de compte intervenu entre Payen et le duc de Crillon, à Paris, le 15 avril 1778, après que le canal ayant atteint et même dépassé le chemin de Vedènes à Avignon, l'entreprise était considérée comme terminée.

On remarque, en effet, à la date du 7 avril 1775, dans le mémoire de Payen, la mention suivante :

« Pour autant qu'il y a eu de perte sur les 10.000 livres empruntées à Crémieux par acte passé devant Barcillon, notaire à Carpentras, cy 2.240 livres ».

Ces mentions se répètent aux dates des 23 janvier, 15 juillet, 4 et 16 septembre 1776, etc.

Sur les mêmes comptes on trouve aussi que sur un prêt de 25.000 livres consenti par le duc de Gadagne, il y a eu une perte de 2.400 livres. Le fait n'est donc pas exclusif à Crémieux.

On ne peut s'expliquer que ces pertes représentent les intérêts, car dans les mêmes documents il est fait mention des intérêts

payés pour divers emprunts, et ces prélèvements ne représentent jamais, non plus la différence entre la proportion de 4 prêté et de 5 remboursé : ils sont inférieurs. Les divers prêteurs furent remboursés assez vite ; les terres que le duc possédait sur le territoire donnaient des produits plus considérables ; en outre, il retirait des sommes assez importantes des propriétaires qui empruntaient pour leur usage des eaux au canal. Ainsi, dès le 20 juillet 1775, il vend à Bernard et Gollier une prise d'eau de 6.000 livres.

Toutefois les dettes contractées vis-à-vis de Jasseda David Crémieux ne furent remboursées que fort tard ; les revenus de diverses fermes furent hypothéqués pour le paiement des acomptes ou des intérêts.

En effet, dans les registres tenus à partir de 1780 jusqu'en l'an VII, c'est-à-dire 1799, par M. Faucon, puis par Coriolis Boudon, il est souvent question de sommes payées à Crémieux ou de fermages incomplets, le surplus ayant été retenu par le bailleur de fonds. A partir de 1788, le duc se trouve en bonne situation et paye même quelques avances. Cette amélioration dans la situation financière fléchit ensuite, la dernière dette envers Crémieux venait à échéance le 1^{er} janvier 1789, elle se montait à 9.000 livres.

C'était vraisemblablement le reliquat d'un dernier emprunt contracté en 1782, et tout le paiement aurait été retardé, car il résulte d'un acte passé devant M^e Cathelany, notaire, que sur procuration du duc, il avait été emprunté le 16 mai 1782, à Jasseda Crémieux, en vue de travaux à exécuter au canal une somme de 30.000 livres, remboursable en dix paiements de 3.750 livres chacun, à raison de deux par an, le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet. Cet emprunt était gagé sur les propriétés de Crillon et les moulins de Cavaillon. Le duc eut besoin de délais, car cette dette qui aurait dû être éteinte le 1^{er} juillet 1788 ne le fut point à cette époque ; il devait même y avoir un certain arriéré, car nous trouvons sur les livres de comptes que le 27 octobre 1788, il est payé un acompte de 2.700 livres à Jasseda David Crémieux.

Le duc dépensait beaucoup pour les œuvres pieuses. Nombreuses étaient les paroisses secourues par lui non seulement à Avignon, mais dans des localités éloignées, à Mornas, Malaucène même ; on en trouve la trace toujours dans les mêmes comptes.

Et puisque j'en suis sur les digressions à propos de ses dépenses, permettez-moi de vous signaler que lorsqu'il habitait Madrid

le prix du port d'une lettre d'Avignon à cette ville s'élevait à 4 livres et 2 sous.

Je rappellerai aussi ce que j'ai dit dans une précédente communication que pendant la Révolution le duc de Crillon-Mahon ne fut pas considéré comme un émigré, ses biens ne furent point mis sous séquestre, et même au plus fort de la Terreur, ses fermiers payèrent régulièrement les fermages à un fondé de pouvoirs.

Ainsi, le duc eut de grandes difficultés à surmonter; malgré cela il put mener son œuvre à bonne fin.

La prospérité de l'entreprise s'accrut rapidement; nous extrayons d'un rapport établi en 1816 le passage suivant :

Entretien annuel du canal et de ses filioles et des divers ouvrages.

Année 1813.....	650 60
— 1814.....	1.024 50
— 1815.....	951 50
	2.626 60
Moyenne.....	
	876 50
à ajouter: entretien du pont.....	250 »
salaire du garde.....	380 »
— de l'éclusier.....	250 »
Total.....	1.655 50
Produit du canal.....	10.700 »
A déduire.....	1.655 50
Revenu net.....	9.044 50

Ces chiffres ont leur éloquence.

Évidemment ce ne fut point une de ces entreprises qui, comme celle du canal de Suez, immortalisent un Ferdinand de Lesseps, mais pour les Avignonnais elle n'en représente pas moins une œuvre utile, transformant le terroir voisin d'Avignon et ajoutant ainsi au charme de cette belle ville et de ses environs.

Et puisque j'ai cité le nom de Ferdinand de Lesseps, permettez-moi une réminiscence. Lorsque M^e Barboux défendait celui qu'on a surnommé le grand Français, il s'excusa de faire entrer les juges « dans un désert hérissé de documents », je m'excuse à mon tour d'avoir infligé à votre courtoise attention, l'énumération de faits arides. Ce faisant, je n'ai eu qu'un but, tenter de

tirer d'un oubli relatif une des plus belles figures du Comtat. Je ne sais si j'y aurai réussi, en tout cas, lorsque vous contemplez du haut du Rocher des Doms cette plaine toujours verdoyante qui s'étend de la Durance au Rhône ou que vos loisirs vous permettront d'errer sous ses ombrages, je vous demande un souvenir pour le duc de Crillon Mahon à qui nous devons d'admirer une belle oasis, là où d'autres n'ont vu qu'un languissant désert.

Crillon-Mahon n'a point de statue dans notre ville, mais si les Marocains conservent encore par des récits transmis d'une génération à l'autre, le souvenir de la terrible canonnade sous laquelle faillit succomber Gibraltar, que le grand Avignonnais assiégeait, conservons la mémoire de celui qui tout en étant un vaillant soldat, fut un grand ingénieur et un bienfaiteur pour son pays natal.

Il n'a point son monument taillé dans la pierre ou moulé dans le bronze, mais les oiseaux qui chantent perpétuellement dans les ombrages de Montfavet, ombrages dus à son travail, à ses sacrifices, à sa persévérance, suffisent à nous rappeler son mérite dans les travaux de la paix.

Réservez un myosotis à cet homme qui, comme le maréchal Bugeaud, aurait pu inscrire dans ses armoiries la devise :

Ense et aratro.

Capitaine A. REBOULET.



Table du Tome XIV

DE LA DEUXIÈME SÉRIE.

ANNÉE 1914.

	Pages.
CHOBOUT (D ^r A.). — Une graine sauteuse.....	173
COLOMBE (D ^r). — Au Palais des Papes - Où situer la tour des Etuves ?.....	25
— Au Palais des Papes : La « Libraria Magna » dans la tour des Anges.....	151
Comptes et budget.....	XXI
GAMBIN (Maurice). — Un brave Avignonnais : Barthélemy Mizerin.....	69
Installation du nouveau Bureau.....	1
LAVAL (D ^r Victorin). — Velorgues au Comté Venaissin : étude historique et archéologique (<i>suite</i>).....	73
Liste des membres de l'Académie de Vaucluse	11
MOUZIN (Alexis). — Le Deuil vauclusien pour la mort de Frédéric Mistral.....	11
— Guy Valvor (Georges Vayssière), poète, critique, romancier... ..	51
Procès-verbaux des séances de l'Académie	187
REBOULET (Capitaine A) — Construction du canal Crillon.	37
VISSAC (baron de). — Les fantaisies du président de Brosses.....	137
Volumes et fascicules reçus par l'Académie pendant l'année 1914.....	195



L'Académie laisse aux auteurs la responsabilité des travaux qui paraissent dans ses Mémoires.

Les tirages à part ne sont remis aux auteurs qu'après la distribution du fasciculé d'où ils sont extraits.

Les fascicules des Mémoires peuvent être vendus séparément au prix marqué, ainsi que chaque volume annuel. S'adresser, pour se les procurer, à M. le Secrétaire général.

Les membres d'honneur et les membres titulaires de l'Académie, en règle pour leur cotisation, reçoivent de droit les Mémoires.

La cotisation de toute année commencée est, dans tous les cas, entièrement due (art. 4 de la loi du 1^{er} juillet 1901). L'année académique part du 1^{er} janvier.

Le Gérant, L. BINON

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE VAUCLUSE.

DEUXIÈME SÉRIE

TOME XIV. — ANNÉE 1914

(3^e ET 4^e TRIMESTRES)

avec 1 gravure et 1 plan hors texte

Prix de cette livraison : 5 fr.



AVIGNON

FRANÇOIS SEGUIN, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

13, rue Bouquerie, 13

1914

SOMMAIRE

	Pages.
1. VELORGUES AU COMTÉ VENAISSIN. — Etude historique et archéologique, <i>suite</i> (D ^r Laval).	73
2. LES FANTAISIES DU PRÉSIDENT DE_BROSSES (B ^{on} Marc de Vissac).	137
3. AU PALAIS DES PAPES : LA « LIBRARIA MAGNA » DANS LA TOUR DES ANGES (D ^r Colombe).	151
4. UNE GRAINE SAUTEUSE (D ^r A. Chobaut).	173
5. SÉANCES DE L'ACADÉMIE. — PROCÈS-VERBAUX.	187
6. VOLUMES ET FASCICULES REÇUS PAR L'ACADÉMIE PENDANT L'ANNÉE 1914.	195
7. CATALOGUE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ACADÉMIE. (<i>En pagination séparée</i>).	73

L'Académie laisse aux auteurs la responsabilité des travaux qui paraissent dans ses Mémoires.

Les tirages à part ne sont remis aux auteurs qu'après la distribution du fascicule d'où ils sont extraits.

Les fascicules des Mémoires peuvent être vendus séparément au prix marqué, ainsi que chaque volume annuel. S'adresser, pour se les procurer, à M. le Secrétaire général.

Les membres d'honneur et les membres titulaires de l'Académie, en règle pour leur cotisation, reçoivent de droit les Mémoires.

La cotisation de toute année commencée est, dans tous les cas, entièrement due (art. 4 de la loi du 1^{er} juillet 1901). L'année académique part du 1^{er} janvier.

Le Gérant, L. BINON